



TRAIT D'UNION SAINT-PIAT ET SES HAMEAUX

N° 52 - Juin 2001

Bulletin Communal d'Information

Dans quelques jours débiteront les vacances d'été. Qu'elles soient pour vous toutes et vous tous un moment de détente et de repos.

Après les élections de Mars des conseillers municipaux, à leur tour les Syndicats ont élu leurs présidents.

Sylvain Lambert est le nouveau président du Syndicat Scolaire créé il y a quelques années parce que certaines écoles voisines fermaient. Aujourd'hui, ce Syndicat doit faire face à une demande de locaux très pressante. Dans ce contexte, le projet de construction est une évidence à laquelle chacun doit faire face avec sérieux. Vous avez peut-être vu dans la presse locale ou encore dans un feuillet presque anonyme que le coût annoncé de cette construction allait du simple au triple. Sachez qu'un projet de ce type ne peut être réalisé qu'avec l'aide de subventions et que les montants de ces dernières doivent être pris en compte.

Michèle Courbaron-Mauger a été élue présidente du Syndicat du Centre aéré de Change regroupant 22 communes et gérant les loisirs des enfants. Ce syndi-

cat accueille aussi le périscolaire et la restauration des écoliers du primaire.

Par ailleurs, certains conseillers ont été élus membres du bureau d'autres Syndicats auxquels adhère la commune.

Le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement est présidé par M. Geoffroy de Méroisins. Après la réalisation d'études et la constitution de nombreux dossiers, chacun espère, maintenant, en la concrétisation du projet de la station d'épuration.

Au niveau de la commune nous avons à gérer, dès à présent, la mise en place des 35 heures qui sera effective au 1^{er} janvier 2002. Redéfinition des postes et restructuration des emplois : le cadre est



SAINT-PIAT (E-41-L3) - Photos de GROSSEIL.

Hameau de Grogneul.

précis mais le décret d'application non encore sorti. Bref, cette nouvelle donne se traduira par une augmentation de la masse salariale d'environ 10% et contrairement aux entreprises sans aucune aide de l'Etat, c'est pour nous le moment de réorganiser notre service administratif avec un plein temps et avec une plage plus large d'ouverture de maître au public.

Autre gros chantier, la communauté de Communes qui doit voir le jour dans les prochaines semaines.

Je reviendrai sur ces sujets et structures dans le prochain Trait d'Union.

J.-P. BANET

À propos du budget

Comme chaque année, le Conseil a voté le Budget Primaire de la commune.

En voici les principales composantes à la fois en fonctionnement et en investissement.

BP 2001 Fonctionnement 3 583 653 F		RECETTES	
DÉPENSES		Produits et services	
Charges à caractères Générales	751 900 F	Impôts et Taxes	2 115 076 F
Charges de personnel	741 600 F	Dotations et Participations	962 963 F
Autres charges	1 728 500 F	Autres produits de gestion	141 214 F
Charges financières	55 572 F	Atténuation des Charges	87 000 F
Virement à la section d'investissement	306 181 F		

Commentaires :

En dépenses, la rubrique "autres charges" concerne la participation financière à l'ensemble des syndicats auxquels la commune adhère. Cette participation s'élève aujourd'hui à 1 235 000 F soit 34 % de nos dépenses. Elle est équivalente à 82 % de la contribution par l'impôt (1 502 265 F). Le reste des autres charges étant le service départemental d'incendie, le CCAS, les indemnités des élus, les subventions aux associations.

Les charges de personnel restent maîtrisées et bien inférieures à la moyenne des communes comme le nôtre : 674 F / habitant contre 1 000 à 1 100 F. La mise en place

des 35 heures dès le 1^{er} janvier 2002 modifiera les données.

Répartie dans divers chapitres, la participation de l'État n'est plus que de 30 % de nos recettes, alors qu'elle atteint plus de 40 % en 1990.

Les impôts locaux représentent donc 42 % de nos recettes et augmentent cette année de 3 %. Cette fiscalité est de 1 400 F/habitant contre 1 700 à 1 800 F pour des collectivités de notre importance. Le tableau suivant met en évidence la différence des taux.

Taxes	St Piat	Moyenne de communes de même importance	Moyenne départementale	Moyenne de la future commune de commune
Habitation	5,43	10	12,74	10,7
Foncier Bât	10,83	17	23,38	22
Foncier non Bât	23,29	28,5	26,13	31
Professionnelles	5,10	7,5	11,7	8,7

Épicerie
MIHAJLOV
42, avenue de la République
28130 Saint-Piat

Tél. 02 37 32 37 38

DIMINUTIF



Véronique Lécuyer

COIFFURE
HOMME - DAME
Sur rendez-vous

44, rue de la République
28130 SAINT-PIAT

02
37
32
30
11

AGP

Atelier

de Cartonnages
Publicitaires

2A Les Petites Rouelles
28130 Saint-Piat
Tél. : 02 37 32 03 20
Fax : 02 37 32 03 21

de la commune

BP 2001 Fonctionnement 533 431 F	
DEPENSES	RECETTES
Boursoisement du Capital	Virement de la section de fonctionnement
des emprunts	306 131 F
Travaux de Voiries	Récupération de TVA
163 600 F	54 700 F
Différents programmes 2001	Taxes locales d'Équipement
171 300 F	30 000 F
	Subventions diverses
	142 600

Commentaires :

En investissements le budget s'équilibre à 534 841 F. 194 131 F sont consacrés au remboursement du capital des emprunts. Le reste se répartit en travaux de voirie d'une part et quelques programmes de réflexion d'autre part.

Globalement, la dette reste stable voire en légère diminution : environ moins 35 000 F sur les deux derniers exercices.

La gestion financière à long terme effectuée par le élus permet d'envisager l'avenir avec sérénité et doit nous permettre de faire face aux orientations nationales qu'il se dessinent. L'État se désengage financièrement envers les communes de part les dotations globales mais aussi de part les subventions espérées pour les investissements. Ces

dernières étant pour la plupart réservées aux syndicats de communes et aux communautés de communes.

Il nous faudra donc faire des investissements plus ciblés et économiser là où c'est encore possible dans notre fonctionnement. Le budget 2002 sera probablement plus délicat à mettre en place :

- Il donnera le départ d'une réorganisation du personnel.
- Les participations aux syndicats augmenteront (nouveau mandat et nouveaux travaux)
- La fiscalité propre de la communauté de commune doit attirer dès maintenant l'attention des élus.

Autant d'éléments qui doivent être pris en compte dès aujourd'hui et faire déjà partie de l'orientation du Budget Supplémentaire de septembre prochain.

J.-P. BINET

Évolution des taux de la taxe d'habitation sur les 3 dernières années

Année	Commune	Département Conseil Général	Région Conseil Régional	Autre	Commune	Département Conseil Général	Région Conseil Régional
1995	4,83	6,45	2,11	1996	5,12	6,96	2,07
1996	4,95	6,69	2,11	1999	5,27	7,01	2,07
1997	5,12	6,86	2,07	2000	5,43		

Évolution de la taxe foncière (Propriétés bâties) sur les 3 dernières années

Année	Commune	Département Conseil Général	Région Conseil Régional	Autre	Commune	Département Conseil Général	Région Conseil Régional
1995	9,64	11,17	3,06	1996	10,21	12,06	3,00
1996	9,92	11,36	3,06	1999	10,51	12,14	3,00
1997	10,21	11,57	3,00	2000	10,83		

Évolution de la taxe foncière (Propriétés non bâties) sur les 3 dernières années

Année	Commune	Département Conseil Général	Région Conseil Régional	Autre	Commune	Département Conseil Général	Région Conseil Régional
1995	20,73	16,96	7,60	1996	21,96	18,35	7,45
1996	21,55	17,59	7,60	1999	22,60	18,44	7,45
1997	21,96	18,03	7,45	2000	23,29		

La Passerelle de Dionval...

L'ouvrage qui doit remplacer l'ancienne passerelle se trouvera dans une partie de l'aire située aujourd'hui en zone protégée. Cela implique que ledit ouvrage doit nécessairement obéir à des réglementations bien précises. Il n'est donc pas question d'installer à l'imperte quel type de passerelle et dans n'importe quelles conditions.

Quelques dates jalonnant l'histoire de la nouvelle passerelle :

Juin 2000 :

- Réunion avec le concepteur/réalisateur et choix du modèle de la nouvelle passerelle.

Juillet 2000 :

- Réception du plan de la nouvelle passerelle et du devis y afférent.
- Réception du devis pour démolition et enlèvement de l'ancienne passerelle.

Août 2000 :

- Inscription au SMAVE d'une demande de subvention.
- Réunion avec l'Architecte Conseiller du C.A.E.E. qui demande d'apporter des "améliorations" d'ordre esthétique au projet présenté.

- Réception des améliorations souhaitées.

Septembre 2000 :

- Réception du plan coffrage / armatures de la nouvelle passerelle établi par le Bureau d'Etudes Techniques.
- Réunion avec le concepteur/réalisateur et l'Architecte Conseiller pour finaliser le plan de la nouvelle passerelle.
- Réception du plan modifié.

- Réunion avec une entreprise spécialisée pour définir les conditions de déchargement et de mise en place de la nouvelle passerelle.

Octobre 2000 :

- Transmission du plan modifié à l'Architecte Conseiller qui donne son accord.
- Réception du devis de l'entreprise de maçonnerie pour mise en place de l'assise de la nouvelle passerelle.

Novembre 2000 :

- Vote par le Conseil Municipal du budget relatif à la nouvelle passerelle.
- Réception d'un nouveau plan d'ensemble coffrage/armatures.



- Envoi du Permis de Construire à la DDE Cellule Urbanisme.
 - Dépôt du dossier de subvention auprès du SMAVE.
 - La nouvelle réglementation du Code de l'Urbanisme fait que la nouvelle passerelle relève désormais d'une simple Déclaration de Travaux qui, après passage à la DDE Cellule Urbanisme doit obtenir l'accord du Bureau Environnement Eau puis l'aval final de l'Architecte des Bâtiments de France.
 - Envoi du Permis de Démolir de l'ancienne passerelle à la DDE Cellule Urbanisme.
- Decembre 2000 :
- Réunion avec l'ingénieur du Bureau

MENUISIER
Artisan

**PATRICE
ECUYER**

Menuiseries Extérieures
Traditionnelles et Rénovations
Agencement

15, rue de Dionval - SAINT PIAT

02 37 32 46 25



Boucherie
charcuterie

Philippe Maillard

50, rue de la République
28130 St. Piat

Tel. 02 37 32 30 14

POINT-COURSES



"LE CANTER"

20, rue du Soleil d'Or
28000 CHARTRES

Quelle aventure !!!

Environnement Eau pour établissement de la cote altimétrique que la nouvelle passerelle doit respecter pour répondre aux exigences de la Police de l'Eau.

Janvier 2001 :

- Réception du Permis de Démolir.

Février 2001 :

- Réception officielle de la réponse du Bureau Environnement Eau après deux relances écrites.

Mars 2001 :

- Réception officielle de l'accord de subvention du SMAVE.
- Demande au Bureau d'Études Techniques de modification du plan coffrage/armatures afin de tenir

compte de la cote altimétrique exigée par le Bureau Environnement Eau.

Mai 2001 :

- Envoi de la Déclaration de Travaux de la DDE Cellule Urbanisme.
- Démolition et enlèvement de l'ancienne passerelle.
- Accord de la DDE Cellule Urbanisme sur la Déclaration de Travaux et pour passation de la commande de la nouvelle passerelle.
- Passation de commande de la nouvelle passerelle (8 semaines de délai de fabrication).
- Transmission du dossier par la DDE Cellule Urbanisme au Bureau Environnement Eau.
- Le Bureau Environnement Eau afin de compléter le dossier demande

que lui soit fourni un relevé niveau métrique de la nouvelle passerelle.

Juin 2001 :

- Réunion avec le Bureau d'Études Techniques pour établissement du relevé niveau métrique.
- Envoi du relevé niveau métrique au Bureau Environnement Eau.

Pour que le dossier de la nouvelle passerelle soit définitivement bouclé, nous suivons avec beaucoup d'attention son parcours au sein du Bureau Environnement Eau puis sa transmission de l'Architecte des Bâtiments de France qui donne son aval en dernier ressort.

En conclusion, on peut dire que la mise en place de la nouvelle passerelle de Dionval n'aura pas été une mince affaire.

Jacques DEBERLY



**Maçonnerie - Rénovation
Couverture**

24, rue de la République
28130 SAINT-PIAT

Tél. 02 37 32 44 54

MACONNERIE - PLATRIERIE
COUVERTURE - CARRELAGE
PIERRE DE TAILLE

Jean-Claude Le Berre

13, rue de la République
28130 CHARTAINVILLIERS

Tél. 02 37 32 34 54

**Au bord
de l'Eure**

Chay Odile et Pascal



CAFE - BAR 7/7 JOURS
☎ 02 37 32 46 03

Bar des Sports



TABAC ✓ PÊCHE
CHASSE ✓ VINS
AMORCES ✓ ESCHES

Tél. 02 37 32 30 04

Fermatage : Dimanche après-midi
Lundi toute la journée

Garage

«LE DIONVAL»

Carrosserie - Peinture

Réparations toutes marques
Dépôt vente de véhicules d'occasion

15, rue de Dionval
28130 SAINT-PIAT

bureau : **02 37 31 01 07**

garage : **02 37 32 45 88**

N° SIRET 394 637 789 00014

**EBENISTERIE
MENUISERIE**

Meubles sur mesure
Agencement - Escalier

SARL J. COGNEAU

15, rue de Dionval - 28130 SAINT-PIAT

02 37 32 49 12

Fax. 02 37 32 33 84



Union des Anciens Combattants

Après avoir perpétué le souvenir, l'Union des Anciens Combattants expose dans cet article, le récapitulatif de ses activités pour le début de l'année 2001.

Le 23 janvier 2001, l'U.A.C. tient sa deuxième assemblée générale à Maintenon. Le président Leroux ouvre la séance. Le rapport moral puis le rapport financier sont exposés à l'assemblée. L'assistance se rend ensuite, accompagnée des drapeaux au monument aux morts en mémoire de nos camarades tombés au champ d'honneur. L'assemblée générale se conclue par une tombola, et la dégustation de la traditionnelle galette des rois. Quelques jours après, l'U.A.C. tenait son conseil d'administration, afin de renouveler le tiers sortant du bureau, qui est reconduit dans ses fonctions. On évoque la préparation des prochaines cérémonies commémoratives.

L'Union Locale des Anciens Combattants de Saint-Piat participe au congrès départemental des associations de victimes de guerre, qui se tient au Coudray le 3 mars. Après l'élection du bureau, une messe était célébrée à la mémoire de tous les disparus, en l'église du Coudray. Ensuite, une cérémonie commémorative au monument était organisée. Le congrès se concluait par un vin d'honneur offert par la municipalité.

Le 19 mars 2001, on commémore le 39^e anniversaire du cessez le feu en Algérie. Les anciens combattants de Saint-Piat assistent leurs camarades de la F.N.A.C.A. Les cérémonies du souvenir débutent à Maintenon, où notre ami Edouard Dewes reçoit la Croix du combattant. A Verrettonville,

Marc Drouilleaux et Claude Papin reçoivent la croix du combattant, la reconnaissance de la Nation et les commémoratives. Puis Hanches, après avoir déposé une gerbe au monument et observé une minute de silence, le cortège se dirige vers la stèle érigée à la mémoire de nos camarades tombés en Afrique française du Nord. Les cérémonies se clôturent par la remise du diplôme F.N.A.C.A au vice président Michel Vacca, et la médaille du dévouement à Michel Dessat. Les cérémonies du 19 mars se continuent dans nos communes respectives le 24 mars. Nous nous rendons à Chartainvilliers, puis à Saint-Piat où notre ami Claude Le Cam reçoit du président Leroux la médaille du dévouement. A Mévoisins, au cours de la cérémonie André Villain reçoit la Croix du combattant, la reconnaissance de la Nation et la commémorative et Jacques Cardier la reconnaissance de la Nation. Nous concluons les cérémonies du 19 mars par Houx et Gac.

Les Anciens Combattants de Saint-Piat assistent le 29 mars à l'assemblée générale de la fédération départementale des A.C.M.V.G. qui se tient à l'hôtel de ville de Chartres, et le 7 avril à la réunion du conseil d'administration de l'U.A.C., afin de préparer les cérémonies du 8 mai pour le canton de Maintenon. En présence de monsieur Gorges, maire de Chartres et de divers représentants de l'Etat, nous assistons au congrès départemental des anciens combattants le 22 avril. Après avoir procédé aux différents votes et débats, les congressistes se rendent en cortège au monument aux morts de Chartres,



puis au monument Jean Moulin afin de perpétuer le souvenir.

Le 8 mai 2001, nous célébrons le 56^e anniversaire de l'Armistice de la guerre 1939-1945. Nous assistons à la messe célébrée à Maintenon, en mémoire des Combattants morts pour la France. Nous commémorons le souvenir dans nos communes respectives : Chartainvilliers à 10 h 30, Mévoisins 11 h, et Saint-Piat à 11 h 30. Après le dépôt de gerbe, le président Robert Ducasse lit le manifeste. Les cérémonies se concluent par le vin d'honneur offert par les municipalités.

Le Bureau

**PLOMBERIE
CHAUFFAGE**

**Marc
ROBILLARD**

10, bis rue des Martels.
28130 SAINT-PIAT

02 37 32 36 12

MAUREL MOTO

Vente et Réparation - Toutes marques
Route et tout terrain - Accessoires



Yamaha
Piaggio
GAS GAS
Montesa



21, rue de la Ferté
28130 MAINTENON
Tél. 02 37 27 66 04
Fax 02 37 27 16 03

Confortec

Chauffage toutes énergies
Entretien - Ramonage
Plomberie - Zinguerie

82 Rue de la République
28130 SAINT-PIAT
Tél. 02 37 32 31 32
Fax 02 37 32 44 40

SICME

Le Syndicat Intercommunal du Cours Moyen de l'Eure a pour compétence la réalisation de travaux de débâiement du cours et de réfection de vannages pour le compte des communes ou des particuliers. Ces travaux doivent faire l'objet d'un intérêt général. Ils sont précédés, suivant leurs importances, d'une enquête publique. Le syndicat ne peut se porter acquéreur de vannages ou de berges. Il n'intervient pas dans les travaux de fonctionnement. Ceux-ci sont à la charge du propriétaire ou de la commune.

Secteur de compétence : 44 kms au fil de l'eau du Gorget à Chérisy, près de Dreux, soit plus de 30 vannages tous privés sur 20 communes.

Nombre de membres en exercice : 40
soit deux élus délégués par commune.

Représentation de Saint-Piat :

M. Alain LEBAILLE
M. Henri LAIZE

Pour l'exercice 2001 en référence à l'art 6554 relatif aux contributions des Organismes la participation de la commune s'élève à 22 366 F.

Lors de l'Assemblée Générale qui s'est tenue au siège de l'association en la mairie de Nogent-le-Roi le 7 avril 2001, M. Laize Henri a été élu membre du bureau en tant qu'assesseur et membre de la Commission d'Appel d'Offres. M. Alain Lebaillé a été élu membre en charge de la surveillance des travaux.

À la demande de plusieurs communes, lors de la session précédente, un certain nombre de petits travaux d'aménagement et de réfection ont été envisagés et budgétés pour 2001, ceci afin de minimiser les crues dans certains secteurs. Une demande de subvention a été déposée auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau. Pour ce qui est de Saint-Piat, il s'agit du nettoyage et du reprofilage des berges au niveau du centre aéré de

Changé près du moulin de l'Orme Hale (Ets Goubet). Montant estimé des travaux : 59 100 F HT.

Il existe un garde rivière en la personne de M. Vallée Michel joignable en la mairie de Nogent-le-Roi. C'est un interlocuteur privilégié entre les particuliers, les communes et le syndicat en ce qui concerne la surveillance du bon écoulement de la rivière (entretien des berges et évacuation des arbres).

En règle générale l'ouverture des vannes est demandée aux propriétaires qui disposent du droit d'eau qu'ils peuvent déléguer aux communes ou au syndicat. Le niveau haut doit être respecté par les propriétaires. C'est le Préfet qui détient le pouvoir de police de l'eau qu'il peut déléguer au maire.

M. LAIZE Henri
Membre du bureau du SICME

Syndicat scolaire

Au Syndicat Scolaire, la construction de 5 classes sur le site de Chartainvilliers fait son chemin. Même si tout est encore très théorique et se résume à un gros dossier rempli de plans et autres documents, la nécessité se fait sentir. Les effectifs sont passés de 304 élèves en septembre 2000 à 332 au 15 mai 2001, ce qui représente une augmentation de plus de 9% !

Il est possible que cette progression déclenche une ouverture de classe dès la prochaine rentrée.

Ce nouveau groupe scolaire sera destiné aux élèves de Cours Moyen des 4 communes du RPL, avec la volonté de les doter des nouvelles technologies

pour l'apprentissage des langues et de l'informatique. Par ailleurs, il résoudra les problèmes inhérents des classes excentrées en matière de transport, de pédagogie et de locaux.

Le règlement intérieur des cars adopté lors du dernier comité syndical sera affiché dans les cars et communiqué aux parents pour la rentrée 2001. Rendu nécessaire par l'évolution des mentalités, il s'appuie sur des arrêtés interministériels et est utilisé par les communes avoisinantes.

Deux classes sont parties en mai, l'une au poney dans le Jura et l'autre en Auvergne à la découverte des volcans. Un chaleureux remerciement aux enseignantes et accompagnateurs qui

ont sacrifié leur temps de famille, voire de vacances, pour permettre ces séjours.

Les nouveaux horaires de ramassage des cars pour le primaire et le collège seront affichés fin août dans chaque mairie.

Eh oui, l'année scolaire n'est pas finie que déjà la suivante pointe le bout de son nez...

Sylvain LAMBERT
Président du Syndicat Scolaire

Saint-Piat COMITÉ DES FÊTES

L'Assemblée Générale du Comité des Fêtes de Saint-Piat s'est tenue le vendredi 11 mai 2001 dans les locaux en annexe de la mairie.

Ordre du jour :

- Bilan financier de l'exercice 2000
- Election du nouveau bureau
- Activité à venir

Suite au départ de la commune de M. Guy Boget, ex-trésorier, en activité depuis 17 ans à différents postes de responsabilité de l'association, le bureau a été reconstitué comme suit à l'unanimité :

Président :

M. LAIZE Henri

Vice-Président :

M. COOLEN Didier

Treasurier :

M. DEBERLY Jacques

Secrétaire :

Mlle LEVEILLARD Caroline

Il est à noter qu'en dehors des membres du bureau de l'Association, celle-ci, à ce jour, ne compte plus que deux adhérents. Ce manque de personnes sera à considérer en premier lieu en ce qui concerne les initiatives à prendre pour l'année à venir.

Votre Comité des Fêtes a des idées (Floradics - Mon voisin est un artiste -

Les collectionneurs - etc). Quelques moyens mais il manque de bras, de disponibilité et de bonne volonté. Joignez-y les vôtres.

Henri LAIZE

Président du Comité des Fêtes



Le Comité des Fêtes met à la disposition des associations locales et des particuliers son harnais moyennant, en ce qui concerne ces derniers, une indemnisation forfaitaire calculée comme suit :

Résidents de Saint-Piat et de ses hameaux : 600 F/Week-end

Extérieur : 800 F/Week-end

Descriptif : Tente de 3 x 5 m. Toiture, armature, murs de 3 m relevables et pignons amovibles, piquets.

Colisage : 200 Kg

Montage, utilisation, démontage couverts par l'assurance responsabilité civile de l'emprunteur.

Réservation et mise à disposition : M. COOLEN Didier à Grogneul. Tél. : 02 37 32 43 64

Pour
des fêtes
gourmandes



Pour vos cérémonies,
toute une gamme de pièces montées
et entremets personnalisés et originaux

☎ 02 37 32 30 42

Conditions pour les cadeaux d'entreprise



FED

ZA des Petites Ruelles
Rue Jean Moulin
28130 Saint-Piat

Tél. : 02 37 32 62 14

Fax : 02 37 32 61 00

RCS Chartres 377 500 913 893 B 187

Sylvia
Coiffure
Solarium - UVA

16 Place Sadorge
MAINTENON

Tél. 02 37 23 02 02

Saint-Piat CLUB DE LA VALLÉE



Un petit résumé des activités et derniers événements du Club.

Le 20 Février, Madame Gisèle André passe le flambeau de son secrétariat, après 28 ans de présence et de dévouement à tous. A cette occasion, un joli bouquet lui a été offert de la part de ses Amis du Club.

De ce fait, le nouveau bureau se compose comme suit :

Président :

M. Maurice LESCA

Vices-Présidents :

M. Léon VAILLANT

M. René VALLARCHER

Secrétaire :

Mme Régine CHOTARD

Trésorière :

Mme Michèle RODANGE

Secrétaires adjointes :

Mme Gisèle ANDRÉ

Mme Odette VALLARCHER

Trésorière adjointe :

Mme Marie-Thérèse LESCA

Membres actifs :

Mme Marinette COURTAUX

Mme Geneviève DE BOEVER

Le 4 Mars, ainsi qu'annoncé dans le bulletin précédent, notre Thé Dansant

a eu lieu avec l'orchestre José Quod, celui-ci a obtenu un grand succès auprès des danseurs, évoluant dans une bonne ambiance.

Le 4 Mai, comme tous les ans à pareille époque, notre Club offre à tous ses adhérents un repas de Printemps avec seulement une participation pour le transport. Ce déjeuner a eu lieu au Moulin de l'Étang, à Moulbéry, dans un cadre agréable et accueillant. Repas Périgourdin en musique, suivi d'un après-midi dansant très animé. Tous les participants garderont un bon souvenir de cette journée.

Une autre sortie est en préparation



Le Club au Moulin de l'Étang.

pour Juin au Parc Floral d'Orléans, nous en reparlerons dans le prochain bulletin.

Hélas, au cours du mois de Mai, nous avons perdu brutalement deux membres de notre famille de Séniors, Monsieur Germain DE BOEVER et Monsieur Lucien SAUVAGE.

L'ensemble du Club a assisté à leurs obsèques au cours desquelles des témoignages de sympathie ont été adressés à leurs familles. Comme à l'accoutumé, le Club a offert une composition florale.



Thé dansant.

Le Bureau

**AU BON ACCUEIL
Bar Restaurant**

Billard Français

70, rue de la République
28130 SAINT PIAT

02 37 32 30 77

**Entreprise de Peinture
Bernard BRAZY**

> Ravalements > Revêtements murs et sols
> Vitrierie de réparation
> Double vitrage > Survitrage

B.P. 8 - 28130 MEVOISINS

Tél. 02 37 32 41 24

Fax 02 37 32 44 57

SETAEL
IMPRIMERIE

tous vos imprimés

6, rue Francis-Boveffe - 28000 Chartres
Tél. 02 37 88 11 20 - Fax. 02 37 88 11 26
e-mail : imprimerie@setael.fr



Pendant les vacances,
la bibliothèque sera fermé

tous les lundis

et du

**29 juillet
au 17 août 2001.**

« *Promenons-nous dans les livres* »
prend quelques semaines de
vacances. Son retour est prévu le

**19 septembre 2001
à 10 h 30**



où le thème abordé sera « les chats ».

Les prochaines dates et les prochains thèmes seront :

- le 17 octobre 2001 sur « la nourriture » ;
- le 14 novembre 2001 sur « les peurs » ;
- le 19 décembre 2001 sur « le Père Noël ».

Rappel des horaires d'ouverture :

- le lundi de 16 h 30 à 18 h 30 ;
- le mercredi de 15 h 00 à 17 h 00 ;
- le samedi de 11 h 00 à 12 h 30 ;



Football AS Saint-Piat

La saison 2000/2001 se termine.

Résultats :

- Poussins : excellent championnat et une bonne participation tout au long de la saison.
- 13 ans : ont été finalistes de la catégorie départementale.

• Débutants : peu nombreux mais de l'enthousiasme pour ces petits footballeurs en herbe.

Un grand merci aux bénévoles qui ont encadré ces jeunes tout au long de l'année : BÉRVAS Gésérie, DUVAL Jean-Claude, LIVA Didier et GIROUX Gérard qui nous quittera à la fin de la

saison après plus de 10 ans de dévouement au sein du Club.

À bientôt sur le stade de Saint-Piat pour la saison 2001/2002.

Françoise SIMONNET
Présidente AS. Football

Les amis d'Illeschwang



L'Association prépare activement 2002, année où elle recevra ses amis allemands.

Les activités habituelles, foire à la brocante et nouvol au seront organisées avec tous les participants et amis.

Françoise SIMONNET
Présidente "Les Amis d'Illeschwang"

TAXI GENEVIÈVE



TOUTES DISTANCES
TOUS LES JOURS
À TOUTE HEURE
HÔPITAUX - AÉROPORTS

72 rue de la république
28130 SAINT-PIAT
Tél. 02 37 32 36 31

IDÉES PAYSAGES

Jérôme TRUFFERT

Aménagement et entretien
d'espaces-verts

3 rue des Dolmens
28130 SAINT-PIAT
Tél./Fax : 02 37 32 40 79

Ets ROY

Chemin N° 15
CHANGÉ
28130 SAINT PIAT

Tél. 02 37 18 57 70
Fax. 02 37 23 02 47



V.T.T. les Garennes Saint Piat

Randonneur :

Depuis le début de la saison, il est difficile de trouver un "garennes" dans son terrier.

En effet,

- ⇒ le 8 mai ils étaient en randonnée à Vernouillet où ils ont reçu la coupe du club le plus nombreux.
- ⇒ le 24 mai ils étaient en randonnée à Senonches où ils ont reçu la coupe du club le plus nombreux.

Les « Garennes » aiment aussi la vie de famille. Le 10 juin, femmes et enfants étaient conviés à une randonnée V.T.T. et pédestre à TRO (41), qui s'est terminée par un sympathique barbecue.

- ⇒ le 10 juin, nous serons à Nevoy (45) pour une randonnée V.T.T. en nocturne, très rare dans notre région. Le lendemain, nous serons présents à Nevoy pour encourager nos champions qui participent au Championnat Régional.

Le club des Garennes, vous donnent rendez-vous le 9 septembre 2001 pour leur trophée qui compte pour une coupe de manche régionale.

Renseignements : 02 37 32 34 39

M. ROCHER Bernard



€uro

▶ ÊTES-VOUS EURO-PERATIONNEL ? (*)

1. La parité du franc vis-à-vis de l'Euro est de
 - a - 6,56
 - b - 5,55958
 - c - 6,55957
 - d - 6,55958
2. La parité d'une devise «in» vis-à-vis de l'Euro est diffusée avec
 - a - 2 décimales
 - b - 6 chiffres significatifs
 - c - 5 décimales
3. Combien y-a-t-il de billet en euros
 - a - 5
 - b - 6
 - c - 7
 - d - 8
4. Que savez-vous sur l'Euro fiduciaire
 - a - il y a 8 pièces euros
 - b - toutes les pièces de la zone euro sont identiques
 - c - Il existe un billet de 500 euros
5. La subdivision de l'Euro sera
 - a - Le cent d'euro
 - b - Le centième d'euro
 - c - Le centime d'euro
 - d - L'euro-centime
6. Le timbre à 3 francs vaut
 - a - 0,45 €
 - b - 0,46 €
 - c - 0,47 €
7. Il y a 12 pays participant à l'U.E.M. - mais que veut dire U.E.M.
 - a - Union Européenne et Monétaire
 - b - Union Economique et Monétaire
8. Il n'y a pas d'écart de conversion dans le cas
 - a - D'une conversion euro/franc/euro
 - b - D'une conversion franc/euro/franc

1) C - 2) B - 3) C - 4) AC - 5) ABCD - 6) B - 7) B - 8) A

Réponses êtes-vous euro-opérationnel

En bref...
En bref...

► MOINS DE 25 ANS : QUELQUES BONS PLANS !!!

Bienôt la fin des examens, le retour du soleil ou simplement besoin d'air, voici quelques idées pour vous évader. C'est depuis quelques temps la mode des cartes et des tarifs «moins de 25 ans» et on ne va pas s'en plaindre !

Le train

Le tarif SNCF réservé au «12 - 25 ans» peut vous permettre de bénéficier jusqu'à 25 % de réduction sur les billets de train couchettes, de T.G.V., des Grandes Lignes et parfois des TER.

Pour l'achat de la «Carte 12 - 25 ans» (270 francs par an), on vous garantit systématiquement 25 % de réduction sur vos voyages et dans certains cas cette remise peut être de 50 %.

N'hésitez pas à demander de plus amples renseignements dans votre gare.

L'avion

Air France, pour ne pas la citer, vous propose sur ses vols un tarif préférentiel pour les moins de 25 ans qui vous permet d'économiser sur l'ensemble (en fonction des places disponibles).

Attention : plus tôt vous réservez, plus avantageux sont les tarifs !

La carte pour les 12 - 24 ans est gratuite et chaque voyage vous permet d'additionner les «miles». Pour une certaine somme de miles parcourus, un billet vous est offert. Vous pourrez aussi bénéficier de réduction chez de nombreux partenaires comme Disneyland, la FNAC, la Cité des Sciences et de l'Industrie...

Les enfants et ados

La Direction Départementale de la Jeunesse et du Sport peut vous fournir sur demande l'ensemble des organismes et centres de vacances du département. Accessible sur internet, vous découvrirez une longue liste d'associations en tapant les mots clés «séjours thématiques» ou «séjours éducatifs»... à vous de faire le tri).

Camille LEVEILLARD

► NOUVEAUTÉ POUR LA FÊTE NATIONALE

L'arboretum de Saint Piat par sa configuration près des habitations et la croissance de ses plantations devenant un endroit trop exigü pour le tir de notre feu d'artifice du 13 juillet au soir.

Cette année, avec l'accord et la participation financière de la commune de Mévoisins, le feu d'artifice va être tiré sur le terrain de sport à l'entrée de Chimay offrant à tous les spectateurs une grande visibilité pour un spectacle qui je l'espère sera de toute beauté. Cette nouvelle localisation

permettra par la suite d'aller danser sur la Place de la Liberté à Mévoisins.

Pour le 14 juillet n'oubliez pas le grand concours de boules organisé à l'arboretum l'après-midi venez nombreux.

Alain LEBAILLE

► MARATHON D'EURE ET LOIR

Le jeudi 24 mai 2001 a eu lieu pour la deuxième année consécutive le marathon des bords de l'Eure reliant Chartres à Maintenon puis retour sur Chartres.

Notre village a bénéficié du passage de cette manifestation aussi bien sur la rive droite que sur la rive gauche pour le retour vers Chartres.

La municipalité de Saint Piat avait répondu présente à la demande des organisateurs pour assurer la sécurité à chaque carrefour et par le vote d'une subvention pour récompenser les coureurs.

Nous avons pu voir ainsi défiler pendant trois heures environ plus de trois cent coureurs de tous âges et sexes différents. Et le spectacle fut quelquefois cocasse, tel ce papa poussant son enfant dans une carriole ou cette dame accompagnée de son fidèle caniche.



Il est à noter la présence de coureurs de Mévoisins ayant bien figuré au classement final.

Un point noir seulement à signaler, la municipalité de Saint Piat avait distribué avec le Trait d'Union un bulletin à retourner pour assurer la sécurité à un carrefour. Seulement deux bulletins ont été retournés à la mairie sur les quelques six cent distribués, c'est pourquoi par ces quelques lignes je tiens à remercier particulièrement toutes les personnes qui par leur présence ont permis le bon déroulement de cette manifestation.

Alain LEBAILLE

▶ BRUIT... À L'AMENDE !!!

Afin de préserver un environnement de qualité la Préfecture invite au respect de la réglementation sur le bruit.

Ainsi, les habitants doivent prendre toutes les précautions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits provenant de leurs habitations.

En ce qui concerne les tondeuses à gazon et autres outils ou appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, par arrêté préfectoral n° 1052 du 21/06/1996, leur utilisation est uniquement autorisée :

les jours ouvrables, de 8 h 30 à 12 h
et de 14 h 30 à 19 h 30

les samedis, de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h

les dimanches et jours fériés,
uniquement de 10 h à 12 h.

De même, les propriétaires et gardiens d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive (art. 4 de l'arrêté préfectoral).

À défaut les contrevenants s'exposent à une amende pouvant aller jusqu'à 3 000 F.

▶ FEUX INTERDITS

Par civisme et relation de bon voisinage il est rappelé que, conformément à l'arrêté préfectoral en vigueur, **LES FEUX SONT INTERDITS.**

▶ ENTRETIEN, HAIES, ARBRES, PLANTATION...

Bon nombre de riverains de chemins communaux ou autres voir publiques n'entretiennent pas leurs haies, arbres ou autres plantations sur les abords de ces voies créant de ce fait un danger pour les usagers.

Après délibération et à l'unanimité le Conseil Municipal a décidé que consigne serait donnée aux employés communaux pour réaliser les travaux nécessaires et ce aux frais des riverains défaillants qui nuisent au bon usage du domaine public et à l'intérêt général.

▶ RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens et jeunes filles doivent se faire recenser à la mairie au cours du 18^e mois de leur anniversaire de naissance.

Se munir d'une carte nationale d'identité et du livret de famille.

▶ A PROPOS DE TRAVAUX

Il est bon de rappeler certaines règles en matière d'urbanisme.

Toute démarche entraînant une modification extérieure de votre maison, dépendances et clôtures comprises vous oblige à vous renseigner en mairie.

Nos POS (Plan d'Occupation des Sols) possède un règlement et notre situation géographique (Vallée de l'Eure, patrimoine inscrit, zones inondables), font que certaines règles sont à respecter.

Une déclaration de travaux ou permis de construire sont nécessaires dans presque tous les cas de figure. La DDE gère cette partie administrative, les délais sont de deux à trois mois.

Éviter la commande de matériaux avant la réponse de la DDE et surtout ne faites rien sans autorisation.

Vous pouvez gratuitement consulter le CAUE (6 rue Garola 28000 CHARTRES) puisque la commune adhère à ce conseil.

N'oublier pas qu'une réalisation nécessitant une autorisation, est passible d'une pénalité financière et d'une remise en l'état d'origine si les règles ne sont pas respectées.

▶ MAISON DE LA BEAUCE

Depuis trois ans, la commune participe au développement de la Maison de la Beauce dont l'adresse est à Orgeres-en-Beauce. Celle-ci organise des expositions de toutes sortes. Si vous passez par là vous pouvez vous y arrêter. Pendant les mois de juillet et août, des visites des communes de l'Association sont organisées.

Cette année, notre commune s'est inscrite pour la visite de notre village le 8 juillet 2001.

En espérant que vous viendrez nombreux à cette manifestation.

De plus amples renseignements vous seront communiqués chez les commerçant et sur les panneaux d'affichage.

Didier COOLEN

▶ REPAS DES ANCIENS

Cette année nous seront heureux de vous accueillir le samedi 22 septembre à la salle des fêtes de Saint Piat

C.C.A.S.